
Compte-rendu de la réunion du 16 novembre 2023 à 18 H 30

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté légalement convoqué le 10 novembre 2023 s'est réuni au siège de la Communauté, 8 avenue des Alliés à Montbéliard, sous la présidence de Monsieur Charles DEMOUGE, Président.

PRESENTS :

M. Charles DEMOUGE, M. Damien CHARLET, M. Daniel GRANJON, M. Pierre Aimé GIRARDOT, Mme Marie-France BOTTARLINI CAPUTO, M. Alexandre GAUTHIER, Mme Magali DUVERNOIS, M. Renaud FOUCHE, M. Jean-Louis NORIS, M. Henri-Francis DUFOUR, M. Jean ANDRE, Mme Sophie RADREAU, M. Joël VERNIER, M. Jean FRIED, Mme Agnès MARTIN, M. Arnaud ROTA, Mme Mélanie DAF (à partir du point 4-3 auparavant pouvoir à Mme Céline DURUPHTY), Mme Céline DURUPHTY, Mme Zina GUEMAZI, M. Alain MONNIEN, M. Pascal TOURNOUX, M. Samuel GOMES, M. Jean-Luc GUYON, M. Jean-Luc MARTINO, M. Jean-Luc PETIOT, Mme Samia MESSAOUDI, M. Guy BARBIER, Mme Christine BOSCHI, Mme Gladys DEUSCHER, M. Matthieu BLOCH, M. Christian QUENOT, Mme Sophie ROBERT, M. Philippe GASSER, Mme Carole THOUESNY, M. Philippe LACROIX, M. Christian PILEYRE, M. Alain SYLVANT, M. Philippe CLAUDEL, Mme Marielle BALLAY, M. Mathieu MOINE, M. José ANTUNES, M. Jean-Paul MUNNIER, Mme Zahia LAZAAL, M. Robert GRILLON, M. Alphonse RICHARD, Mme Danièle HUGENDBLER, M. Patrick FROEHLI, Mme Marilyn PERNOT, M. Christian METHOT, M. Christophe FROPIER, M. Karim DJILALI, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, Mme Ghenia BENSOU, M. Olivier TRAVERSIER, Mme Nora ZARLENGA, M. Gilles MAILLARD, M. Eric LANCON (à partir du point 4-1 auparavant pouvoir à Mme Sidonie MARCHAL), Mme Sidonie MARCHAL, M. Mathieu KALYNTSCHUK, Mme Marie-Line LEBRUN, M. Thierry BOILLOT, Mme Catherine MEUNIER, M. Denis ARNOUX, Mme Marilynne HASSENFRAZ, M. Philippe MATHIEU, Mme Joëlle MATTERA, M. Jacques PELLICIOLI, M. Frédéric TCHOBANIAN (à partir du point 2-2), Mme Laurence DEVAUX, M. Jacques DEMANGEON, M. Daniel BUCHWALDER, Mme Lysiane MABIRE, M. Denis TISSERAND, M. Pascal PAVILLARD, Mme Pascale MERCIER, M. Michel BOGAERT, M. Eric SALAS, Mme Dominique DANGEL, Mme Claude Françoise SAUMIER, M. Dominique BOUVERESSE, M. Anselme DESMIRAZ, M. Patrick LECHINE, M. Christian HIRSCH, Mme Martine VOIDEY, M. Christian BEAUFILS.

ABSENTS, EXCUSES :

Mme Marie-Noëlle BIGUINET (pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER), M. Didier KLEIN (pouvoir à M. Christophe FROPIER), M. Martial BOURQUIN (pouvoir à M. Damien CHARLET), M. David BARBIER (pouvoir à Mme Samia MESSAOUDI), M. Philippe MAURO (pouvoir à Mme Carole THOUESNY), M. Roland THIERRY (pouvoir à M. Pierre Aimé GIRARDOT), M. Claude PERROT (pouvoir à M. Christian METHOT), M. Christophe DALONGEVILLE (pouvoir à M. Matthieu BLOCH), M. Marc TIROLE (pouvoir à M. Frédéric TCHOBANIAN), M. Yanick GENIN (pouvoir à M. Jean-Luc PETIOT), M. André DUFRESNES (pouvoir à M. Alain SYLVANT), Mme Véronique PERRIOD (pouvoir à M. Philippe CLAUDEL), M. Christian MAILLARD (pouvoir à Mme Agnès MARTIN), M. Daniel MORNARD (pouvoir à M. Jacques PELLICIOLI), M. Jean-Pierre HOCQUET (pouvoir à Mme Marilyn PERNOT), Mme Christine SCHMITT (pouvoir à Mme Gisèle CUCHET), Mme Hélène MAITRE (pouvoir à Mme Nora ZARLENGA), M. Gilles BORNOT (pouvoir à M. Jean FRIED), M. Gilles BOURDOIS-RISSE (pouvoir à M. Pascal TOURNOUX), M. Georges HABERSTICH (pouvoir à M. Eric SALAS), M. Albert MATOCQ-GRABOT (pouvoir à Mme Magali DUVERNOIS), Mme Nadine MERCIER (pouvoir à Mme Claude Françoise SAUMIER), M. Gérald GROSCLAUDE, M. Philippe GAUTIER, M. Valère NEDEY, M. Claude STIQUEL.

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre GAUTHIER

13-1 - Multi accueil des Boud'Choux à Colombier-Fontaine - Périodes de fermeture pour 2024

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- arrête les périodes de fermeture pour l'année 2024, soit :
 - du lundi 22 avril inclus au vendredi 26 avril inclus (1 semaine) ;
 - du lundi 5 août inclus au mardi 27 août inclus (les agents reprendront le lundi 26 août pour 2 jours de nettoyage comme en 2023), (3 semaines et 2 jours de nettoyage) ;
 - du lundi 23 décembre inclus au vendredi 3 janvier 2025 inclus (2 semaines).

13-2 - Service Refuge Fourrière - Tarifs 2024

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- approuve à compter du 1^{er} janvier 2024 les tarifs joints en annexe à la délibération.

2-1 - Contrat relatif à l'exploitation du réseau de transport public de PMA - DSP Mobilité - Autorisation de signer l'avenant n° 11

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- autorise le Président à signer l'avenant n° 11, tel que joint en annexe à la délibération.

2-2 - Projet de labellisation "Objectif Employeur Pro-Vélo" (OEPV)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- décide de poursuivre la démarche de labellisation en vue d'obtenir le niveau Or,
- approuve la création d'une ligne de crédit spécifique pour les équipements et services complémentaires à mettre en place dans le cadre de la labellisation OEPV (affichage),
- autorise le Président à signer la charte du Label.

3-1 - Contrat de cession de chaleur produite par l'usine d'incinération des ordures ménagères résiduelles de Pays de Montbéliard Agglomération à la Chaufferie du réseau de chaleur de la ville de Montbéliard

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- autorise le Président à signer le contrat de cession de chaleur produite par l'UVE de Pays de Montbéliard Agglomération à la Chaufferie du réseau de chaleur de la ville de Montbéliard.

3-2 - Plan d'actions en faveur des économies d'eau et de la préservation de la ressource en eau

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- approuve le dispositif de distribution de « kits d'économie d'eau »,
- approuve le dispositif d'aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie selon les critères et les modalités de subvention définis et déclinés dans la délibération,
- autorise le Président à signer tout document y afférent.

4-1 - Fonds de concours - 2^{ème} attribution au titre de l'année 2023

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- approuve l'attribution de fonds de concours au titre de l'année 2023 pour un montant de 318 391 € selon le détail figurant dans la délibération et en annexe.

4-2 - Exonération au titre du Versement Mobilité (VM) au bénéfice de l'association "Agir pour la Santé à Domicile" (ASD)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- accorde l'exonération du Versement Mobilité au bénéfice de l'association « Agir pour la Santé à Domicile », sise 3A rue de la Résistance 25150 Pont de Roide-Vermondans (SIRET 410 623 664 00068), à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente délibération, tant que celle-ci sera en mesure de rapporter la preuve de ce qu'elle remplit les conditions posées à l'article L.2333-64 du Code Général des Collectivités Territoriales.

4-3 - Remboursement anticipé du prêt sensible n° MIN251383EUR auprès de DEXIA

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres présents ou représentés, par 107 « pour », 0 « contre », 1 abstention :

- valide la reprise de la provision citée dans la délibération pour un montant de 260 000 €,
- ajuste les inscriptions budgétaires du Budget 2023 comme détaillé dans le tableau annexé à la délibération afin de prendre en compte ce remboursement d'emprunt,
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre des dispositions de la délibération.

4-4 - Capitale Française de la Culture 2024 - Création d'un budget annexe

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- décide de créer un budget annexe "Capitale Française de la Culture" au 1^{er} janvier 2024 avec les caractéristiques comptables mentionnées dans la délibération.

4-5 - Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- se prononce favorablement sur les modifications de postes énoncées dans la délibération.

4-6 - Frais de déplacement - Nouvelles modalités de prise en charge pour l'hébergement et les repas

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- décide d'appliquer les montants de remboursements prévus dans les mêmes conditions que pour les agents de l'Etat et ce, à compter des déplacements du 1^{er} décembre 2023.

4-7 - RIFSEEP - Mise à jour des plafonds pour les cadres d'emploi des Ingénieurs et Techniciens Territoriaux

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- valide les nouveaux maxima proposés dans la délibération,
- valide l'application de la présente délibération à compter du 1^{er} décembre 2023 aux cadres d'emplois concernés.

7-1 - La Damassine - Tarifs publics 2024

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- approuve les tarifs tels que déclinés dans la délibération pour les différents services et produits proposés.

8-1 - Prix de cession des terrains des parcs d'activités pour l'année 2024

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- approuve les propositions de prix des terrains des parcs d'activités pour l'année 2024.

8-2 - Agence Economique Régionale - Cession d'actions de la SPL par la Région Bourgogne Franche-Comté - Validation par les élus membres du Conseil d'Administration

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- approuve la cession par la Région d'une action aux EPCI cités dans la délibération souhaitant intégrer l'AER-BFC, moyennant la somme de 5 000 € par action,
- donne tous pouvoirs à Monsieur Didier KLEIN, représentant de l'EPCI au sein de la SPL AER BFC, à l'effet de voter, réaliser et formaliser l'agrément des nouveaux actionnaires en respect des statuts, signer tous actes, effectuer toutes formalités requises par la loi, et plus généralement faire tout ce qui pourra s'avérer utile ou nécessaire afin de la mener à bonne fin.

8-3 - Projet de reconversion des espaces dits "PSA Sud" - Enquête publique conjointe

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- autorise le Président à déléguer à Monsieur le Préfet du Doubs la réalisation de l'enquête publique conjointe pour la demande de permis d'aménager ainsi que pour la demande d'autorisation environnementale, concernant le projet de reconversion des espaces dits « PSA Sud ».

8-4 - Reconversion d'une partie du site de production de PSA à Sochaux/Montbéliard - Concession d'aménagement avec la SPL TERRITOIRE 25 - Compte-Rendu Annuel à la Collectivité 2022

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- approuve le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) établi au 31 décembre 2022.

8-5 - SEM NUMERICA - Rapport annuel des mandataires de la collectivité pour l'année 2022

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- prend acte du rapport d'activités de la SEM NUMERICA pour l'exercice 2022.

8-6 - SEDIA - Rapport d'activités 2022

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- prend acte du rapport annuel d'activités 2022 de la SEM SEDIA.

8-7 - SPL TERRITOIRE 25 - Rapport d'activités 2022

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- prend acte du rapport annuel d'activités 2022 de la SPL TERRITOIRE 25.

10-1 - Autorisations d'occupation temporaire du domaine public communautaire - Conditions générales d'attribution - Tarifs 2024

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- adopte les tarifs d'occupation du domaine public communautaire applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 tels que présentés en annexe à la délibération,
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à l'occupation du domaine public et à encaisser les redevances d'occupation du domaine public afférentes sur la base des tarifs fixés par la présente délibération.

10-2 - Etablissement Public Foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté - Programme d'Action Foncière - Actualisation et validation du programme d'intervention - Tranche 2024

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- approuve la liste jointe à la délibération des opérations pour lesquelles un portage foncier est requis au titre du programme d'intervention 2024 de l'Etablissement Public Foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté,
- autorise son Président à signer et à mettre en œuvre les conventions opérationnelles afférentes aux opérations d'intérêt communautaire et tous les documents s'y rapportant (avenants, ...),
- autorise son Président à signer les fiches d'identification EPF « nouvelle opération de portage » dans le cas d'une opération à l'initiative de la commune et tous les documents s'y rapportant.

10-3 - PLH - Volet rénovation du parc privé - Dispositif de Plateforme Territoriale de Performance Energétique (PTRE) ou service France Rénov' - Reconduction à l'identique pour une année supplémentaire en 2024

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- valide le principe de reconduction du dispositif à l'identique en 2024, et de lancement du marché correspondant,
- autorise la sollicitation des aides financières correspondantes auprès du Conseil Régional BFC,
- autorise le Président à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de ce dispositif.

10-4 - PLH - Parc locatif social / Volet Aide à la Pierre - Programmation prévisionnelle 2023 et 2^{ème} affectation de subventions

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- décide d'attribuer les subventions de l'Etat (par délégation), et PLH pour les opérations mentionnées dans la délibération,
- autorise le Président à signer tout document afférent à ces attributions.

10-5 - PLH - Volet amélioration du parc privé - 6^{ème} affectation de subventions communautaires 2023

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- décide d'attribuer les subventions telles que proposées dans les tableaux annexés à la délibération, pour un montant total de 7 110 €,
- autorise le Président à signer tout document afférent à ces attributions.

Fait à Montbéliard le 16 novembre 2023

Le Président

Le Secrétaire de séance